

EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

L'ATELIER DIMITRI

1581F Route de salviac
46300 GOURDON
France

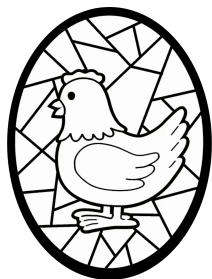
N° : FAC00000030

Date : 05/05/2025

N° client : 8

Réf. : Réf. aux BDL00000112 BDL00000136 BDL00000165 BDL00000178 BDL00000200 BDL00000227

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Bon de livraison N°BDL00000112 du 01/04/2025					
PONTE 30.03.25 DLC 27.04.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	12,00	Ens	6,00 €	72,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				72,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000136 du 08/04/2025					
PONTE 06.04.25 DLC 04.05.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	12,00	Ens	6,00 €	72,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				72,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000165 du 11/04/2025					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	6,00	Ens	6,00 €	36,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				36,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000178 du 15/04/2025					
PONTE 13.04.25 DLC 11.05.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	24,00	Ens	6,00 €	144,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				144,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000200 du 22/04/2025					
PONTE 19.04.25 DLC 17.05.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	12,00	Ens	6,00 €	72,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				72,00 €	



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

L'ATELIER DIMITRI

1581F Route de salviac
46300 GOURDON
France

N° : FAC000000030

Date : 05/05/2025

N° client : 8

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Bon de livraison N°BDL00000227 du 29/04/2025					
PONTE 27.04.25 DLC 25.05.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L	12,00	Ens	6,00 €	72,00 €	5,50%
Œufs Plein Air - Lot de 30					
Sous-total bon de livraison				72,00 €	

Détail de la TVA				Total HT	468,00 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	25,74 €
Réduite	468,00 €	5,50%	25,74 €	Total TTC	493,74 €
Règlement				Chèque	
Echéance(s)				493,74 € au 30/06/2025	

Le montant total s'élève à quatre cent quatre-vingt-treize euros et soixante-quatorze centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).